AR Prefecture

SIVOM DU LITTORAL DES MAURES CAVALAIRE-SUR-MER – LA CROIX VALMER

Département du VAR

Arrondissement de DRAGUIGNAN

DELIBERATION Nº 2024-04-02-18

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023 DU BUDGET PRINCIPAL M14 ET DU BUDGET ANNEXE M49

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril à 17h00, les membres du Comité Syndical du SIVOM du littoral des Maures, dûment convoqués le 26 mars 2024 se sont réunis, dans les locaux du SIVOM, sous la Présidence de M. Philippe LEONELLI, Président du SIVOM du littoral des Maures.

Membres titulaires en exercice: 8

Membres présents :

Philippe LEONELLI, Président, Maire de Cavalaire-sur-Mer Bernard JOBERT, Vice-Président, Maire de La Croix-Valmer Philippe VANDEVELDE, Adjoint, Mairie de Cavalaire-sur-Mer Jean-Paul DUBOIS, Conseiller municipal, Mairie de Cavalaire-sur-Mer Bernard SALINI, Conseiller municipal, Mairie de Cavalaire-sur-Mer René CARANDANTE, Adjoint, Mairie de La Croix-Valmer Robert DALMASSO, Adjoint, Mairie de La Croix-Valmer Pierre MONETON, Conseiller municipal, Mairie de La Croix-Valmer

Membre excusé :

A été élu secrétaire de séance : Monsieur Pierre MONETON

Le quorum requis étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que l'excédent de fonctionnement s'élève en 2023 à 20 840,49 € sur le budget M14 et que le budget de la station d'épuration présente un excédent d'exploitation de 638 991,93 €.

Compte tenu des besoins de crédits en fonctionnement, il est proposé de conserver l'excédent de fonctionnement pour le budget principal M14 (compte 002 : excédent reporté) et d'affecter à la section d'investissement 340 000 € (compte 1068) pour le budget M49 et conserver 421 938,14 € (compte 002 : excédent reporté).

Le Comité Syndical, Ouï, l'exposé du Vice-Président, Après en avoir délibéré, et voté à l'unanimité des membres présents,

AR Prefecture

083-248300105-20240411-2024040218-DE Reçu le 18/04/2024

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Budget principal du SIVOM M14		Budget annexe de la STEP M49	
Excédent antérieur reporté :	41 256,52 €	Excédent antérieur reporté :	122 946,21 €
Résultat de l'exercice :	20 840,49 €	Résultat de l'exercice :	638 991,93 €
Excédent au 31/12/2023 :	62 097,01€	Excédent au 31/12/2023 :	761 938,14 €
Le résultat est affecté comme suit :	-	Le résultat est affecté comme suit au 1068	340 000,00 €
Compte 002 : Excédent reporté	62 097,01 €	Compte 002 : Excédent reporté :	421 938,14 €

POUR EXTRAIT CONFORME

A Cavalaire-sur-Mer, Les jours, mois et an ci-dessus

Transmis à la Sous-Préfecture le

18 AVR. 2024

Le Président,

Philippe LEON III